

**Programme Nouvelles Activités
et
développement des emplois pour les jeunes
dans
les domaines du logement, de l'urbanisme et des quartiers dégradés**

Essai d'approche méthodologique

SOMMAIRE

1. LES OBJECTIFS.	4
2. DES CONDITIONS A RÉUNIR.	4
2.1. Solvabiliser la demande et le financement des activités.	4
2.2. Structuration et qualité des offres de services et d'activités.	4
2.3. Détection des employeurs, des groupements et réseaux d'acteurs.	5
2.4. Professionnalisation et qualification des emplois.	5
2.5. Sortir de la logique de la concentration vers celle de la dispersion.	5
2.6. Passer de la représentation à la réalité.	6
2.7. Féconder la responsabilité et l'essaimage.	6
2.8. Participer à l'émergence d'une nouvelle culture de l'emploi.	6
3. UNE GRILLE DU GISEMENT DES EMPLOIS ET DES ACTIVITÉS.	7
3.1. Le secteur du logement.	7
3.1.1. Le logement neuf.	7
3.1.1.1. La maîtrise d'ouvrage.	7
3.1.1.2. Les organismes de financement.	7
3.1.1.3. La construction d'immeubles.	7
3.1.1.4. La conception et l'assistance d'opération immobilière.	7
3.1.1.5. Les services aux entreprises du bâtiment et aux collectivités maîtres d'ouvrage.	8
3.1.2. Le logement ancien.	8
3.1.2.1. La réhabilitation des logements et des immeubles	8
3.1.2.2. La mobilisation de logements vacants	8
3.1.2.3. Les services aux propriétaires privés	8
3.1.3. Les matériaux de construction	8
3.1.3.1. Les matériaux du gros oeuvre	8

3.1.3.2. Les matériaux et installation du second oeuvre	8
3.1.4. Les fournisseurs de fluides et de la communication	9
3.1.4.1. L'eau	9
3.1.4.2. L'énergie	9
3.1.4.3. Les télécommunications	9
3.1.5. L'entretien courant.	9
3.1.5.1. Le petit entretien	9
3.1.5.2. Le nettoyage	9
3.1.5.3. L'entretien des espaces extérieurs	9
3.1.6. La maintenance immobilière.	9
3.1.6.1. Le gardiennage	9
3.1.6.2. Le dépannage d'urgence	9
3.1.6.3. La prévention des grosses réparations	10
3.1.6.4. La maîtrise des consommations de fluides	10
3.1.7. La gestion d'immeuble	10
3.1.7.1. La gestion immobilière et sociale	10
3.1.7.2. La prévention des impayés de loyers	10
3.1.7.3. La surveillance d'immeuble	10
3.1.8. Les services collectifs	10
3.1.8.1. Les services aux locataires	10
3.1.8.2. Les services collectifs	10
3.1.8.3. Les services de la communication	11
3.1.9. La gestion des biens et les agences immobilières	11
3.1.9.1. Le démarchage immobilier sur le logement ancien	11
3.1.9.2. La commercialisation des logements neufs	11
3.1.9.3. Les mandataires de gestion	11
3.2. Le secteur de l'urbanisme.	11
3.2.1. La participation des habitants	11
3.2.1.1. L'accueil et l'information des habitants sur les quartiers	11
3.2.1.2. Les études et les enquêtes	11
3.2.1.3. L'animation des réseaux de solidarité entre les habitants	12
3.2.2. La gestion urbaine	12
3.2.2.1. Le transport urbain	12
3.2.2.2. Le stationnement	12
3.2.2.3. La sécurité urbaine	12
3.2.2.4. Les services municipaux	12
3.2.2.5. Les grands équipements publics	12
3.2.3. L'aménagement	12
3.2.3.1. Les établissements publics d'aménagement	12
3.2.3.2. Les sociétés d'aménagement	12
3.2.3.3. Les investisseurs	12
3.2.3.4. Les agences d'urbanisme et les sociétés d'études	12
3.3. Le secteur des quartiers dégradés.	13
3.3.1. La promotion des services aux publics	13
3.3.1.1. La présence des services publics	13
3.3.1.2. La médiation des conflits de voisinage	13
3.3.1.3. L'animation et la gestion des grands ensembles locatifs ou en copropriétés	13
3.3.1.4. La prévention de la dégradation	13

4. DES MESURES DE LANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT A METTRE EN OEUVRE.	14
4.1. L'appel à projet territorialisé.	14
4.2. La mobilisation des acteurs.	14
4.3. La négociation et la formalisation du projet par les partenaires.	14
4.4. Le lieu de cohérence et l'instance d'animation, de régulation et d'impulsion.	15
4.5. Le suivi et l'évaluation.	15

1. LES OBJECTIFS.

Faire émerger à côté des Services Publics..... de nouveaux Services de Proximité.....à partir d'un inventaire des besoins dans différents domaines..... et par une mobilisation des collectivités, des entreprises et des associations dans les régions et les départements.

... pour créer de l'emploi, s'inscrivant dans un processus de développement des activités, sur l'ensemble du territoire national.

Sont visés les emplois:

- objets de contrats à durée indéterminée, après périodes d'essai, dont la promotion proposée conduit soit vers de vrais métiers aux qualifications correspondantes, soit vers une polyvalence de métiers aux fonctions reconnues.
- immédiatement mobilisables ou dont la programmation est affichable à court terme.
- aux perspectives durables au sens économique et social.
- répondant à des besoins et dont l'utilité économique et sociale est identifiable par les entreprises, les collectivités, les associations ou les usagers.
- s'inscrivant par leur proximité de la vie quotidienne et locale et respectant l'environnement économique et social.
- contribuant à la constitution ou à la reconstitution des relations entre les générations et entre les différentes catégories socioprofessionnelles tout en apportant une plus-value au développement économique.

2. DES CONDITIONS A RÉUNIR.

2.1. *Solvabiliser la demande et le financement des activités.*

La solvabilisation de la demande devrait être recherchée dès la mise en place de ces emplois même si le financement des activités est assuré, pour 5 ans, à 80 % par l'Etat . Le complément de financement reposerait sur le bénéficiaire de l'aide par la mobilisation du produit ou service marchand ou par l'évaluation financière de la charge supplétive pour services rendus.

Pour développer l'emploi il s'agirait de faire progresser la performance en matière de solvabilisation de la demande tout en entretenant, par péréquation entre les activités, un haut niveau technologique et économique de création d'activités.

Cela supposerait que l'analyse de base de la gestion des entreprises, des collectivités ou des associations susceptibles de créer des emplois, permette d'identifier la valeur ajoutée ou la valeur de suppléance de ces emplois par rapport aux activités existantes.

2.2. *Structuration et qualité des offres de services et d'activités.*

La structuration de l'offre de services et d'activités est différente selon que les activités existent ou qu'elles doivent être créées.

Le niveau de productivité atteint ou recherché par le promoteur de l'activité influe sur ses capacités d'emplois et sur la qualité des offres de services et d'activités. Il en résulte soit une

externalisation des coûts, soit la recherche de nouveaux produits ou d'une organisation nouvelle du travail.

L'offre de services et d'activités devrait se structurer par l'analyse systématique des coûts susceptibles d'être externalisés ou par l'identification de nouveaux produits et de nouvelles formes d'organisation du travail.

Dès lors il importerait de développer une observation du niveau de productivité des entreprises, des collectivités et des associations au regard des indices correspondants de satisfaction des consommateurs ou des usagers.

2.3. Détection des employeurs, des groupements et réseaux d'acteurs.

Les employeurs, les groupements et réseaux d'acteurs susceptibles d'entretenir ou de créer de l'activité sont, par définition, tous concernés. Moins nombreux sont ceux qui sont prêts à adhérer à une démarche de développement de l'emploi qui implique la transparence de leurs performances et les incidences d'une solvabilisation progressive des emplois aidés.

Par ailleurs afin de réunir le maximum de chance pour intéresser largement l'ensemble des acteurs, il faudrait éviter l'effet "guichet" trop souvent constaté dans l'action publique ces dernières années.

Plutôt que viser la détection des acteurs du développement de l'emploi, il conviendrait de rechercher des arguments de mobilisation. Or ceux-ci dépendent de la mise au point politique et pratique du dispositif. Cette mobilisation devrait se révéler lors de la mise en place des appels à projet et de leurs cahiers de charges.

2.4. Professionnalisation et qualification des emplois.

La professionnalisation et la qualification des emplois devraient faire une large place aux jeunes ayant des métiers qualifiés sans omettre la réalité des formations polyvalentes de haut et bas niveaux de qualification.

L'absence d'expérience professionnelle des jeunes pourrait être utilement contrebalancée par des formes de tutorat négociées et organisées au sein de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association.

La valorisation des qualifications se traduirait par une promotion professionnelle dont les étapes pourraient être prévues sous conditions fixées, par voie conventionnelle, lors de la mise en place de ces emplois.

Pour constituer la base d'une évaluation permettant d'apprécier l'évolution professionnelle et la pérennisation de ces emplois, il conviendrait de préciser dans les contrats de travail la qualification d'embauche, la fonction de l'emploi exercé, la forme du tutorat proposé, les étapes de l'évaluation professionnelle, les référentiels adoptés et les conséquences promotionnelles.

2.5. Sortir de la logique de la concentration vers celle de la dispersion.

Les effets de la monopolisation de l'économie par concentration vont à l'encontre de la consolidation de l'emploi notamment chez les jeunes soit parce qu'il sont les premières victimes des plans de restructuration, soit que leurs statuts les dévalorisent.

Pour leur part, les mesures publiques d'accompagnement de l'emploi ont tendance, pour de multiples raisons dues à l'administration ou aux employeurs, à privilégier le chiffre au détriment de la qualité d'adaptation de l'emploi. Il en résulte une concentration des aides en direction des employeurs les plus importants et une répartition inégale de l'effort public.

Afin d'éviter cet écueil il s'agirait d'être très attentif dans la mise en oeuvre du dispositif de l'emploi des jeunes aux effets de taille. Des incitations volontaristes se justifieraient en limitant le nombre des emplois aidés par secteur, voire par employeur, ou pour moduler la solvabilité de ces emplois.

2.6. Passer de la représentation à la réalité.

La réalité de l'emploi, aujourd'hui, est indissociable d'une représentation de la précarité et de l'incertitude. Le salarié et le jeune en particulier en vit toute l'instabilité. L'employeur en traduit les effets par un manque de détermination dans ses choix stratégiques.

L'opportunité de consolider des emplois sur une période de 5 ans principalement par un financement public devrait contribuer à passer d'une représentation à la réalité de l'emploi en terme social et économique.

Pour y parvenir, il semblerait judicieux de placer le programme des nouvelles activités et le développement des emplois pour les jeunes au coeur de la stratégie des entreprises, des collectivités et des associations qui en seront les bénéficiaires. Il pourrait s'agir notamment de labelliser les projets retenus sous la condition qu'ils s'inscrivent dans une stratégie de développement à moyen et long terme.

2.7. Féconder la responsabilité et l'essaimage.

La mise en place du programme représente un signal fort et responsabilisant. D'abord en direction des jeunes qui vont ainsi trouver un statut les inscrivant sur le champ des activités utiles. Mais aussi en direction des employeurs qui vont être conduits à réviser leur stratégie autant que leur relation avec l'Etat.

Les effets pourraient être démultipliés à condition que le principe et les modalités soient dès à présent arrêtés par négociation. Cela justifierait un différé d'application pour atteindre un régime de croisière.

2.8. Participer à l'émergence d'une nouvelle culture de l'emploi.

La réalisation de ce vaste programme devrait non seulement apporter des réponses substantielles au problème de l'emploi des jeunes, mais aussi permettre l'émergence de nouveaux comportements dans les relations de travail et entre les partenaires publics et privés.

Le rajeunissement des structures d'emplois se traduira probablement, pour les entreprises, les collectivités ou les associations partenaires, par un dynamisme en matière d'innovation et d'organisation. La recherche d'une solvabilité progressive pourrait mobiliser de nouvelles formes de productivité.

L'incitation à la négociation entre les partenaires sociaux pour constituer le cadre de l'intégration de ces jeunes dans le monde du travail pourrait apporter des réponses élargies à d'autres préoccupations comme la réduction du temps de travail, la formation.

C'est pourquoi il conviendrait de prévoir, dès le lancement du programme, la capitalisation des résultats non seulement sur les emplois créés mais aussi sur les retombées sociales et économiques qu'ils entraîneront sur les structures partenaires.

3. UNE GRILLE DU GISEMENT DES EMPLOIS ET DES ACTIVITÉS.

Il s'agit pour les secteurs d'activités existantes ou portant sur de nouvelles activités ci-dessous de :

- caractériser par secteurs les potentiels de création des nouveaux emplois et activités;
- mesurer les emplois créés ces dernières années, catégories des métiers en émergence, les tendances de développement d'activités et d'emploi;
- prévoir les catégories de métiers en émergence;

3.1. Le secteur du logement.

3.1.1. Le logement neuf.

3.1.1.1. La maîtrise d'ouvrage.

- les organismes HLM et les SEM
- les collectivités publiques
- les promoteurs immobiliers
- les organisations socio-professionnelles

3.1.1.2. Les organismes de financement.

- les organismes publics
- les organismes privés

3.1.1.3. La construction d'immeubles.

- les entreprises de gros oeuvre
- les entreprises du second oeuvre
- les organisations socio-professionnelles

3.1.1.4. La conception et l'assistance d'opération immobilière.

- les cabinets de maîtrise d'oeuvre
- les bureaux d'études techniques
- les assistants d'opérations
- les organismes de contrôle
- les organisations socio-professionnelles

3.1.1.5. Les services aux entreprises du bâtiment et aux collectivités maîtres d'ouvrage.

- les gestionnaires de sujétions de chantiers
- les entreprises de sous-traitances
- les conduites de travaux
- les entreprises d'insertion

3.1.2. Le logement ancien.

3.1.2.1. La réhabilitation des logements et des immeubles

- les entreprises spécialisées tout corps d'état
- les entreprises du second oeuvre
- les entreprises de dépannage
- les entreprises d'insertion
- les régies de quartier
- les organisations socio-professionnelles

3.1.2.2. La mobilisation de logements vacants

- les agences immobilières
- les administrateurs de biens
- les organismes HLM
- les organismes de financement
- les associations d'insertion par le logement
- les maîtrises d'oeuvre urbaine et sociale
- les organisations socio-professionnelles

3.1.2.3. Les services aux propriétaires privés

- les agences d'informations sur le logement
- les organismes de conseils et assistance au propriétaires
- les services de contentieux
- les organisations socio-professionnelles des propriétaires, administrateurs de biens et agences immobilières

3.1.3. Les matériaux de construction

3.1.3.1. Les matériaux du gros oeuvre

- les entreprises de fabrication ou d'extraction
- les sociétés de distribution
- les services de démonstration et de service après vente
- les laboratoires d'essais et les bureaux de contrôle
- les organisations socio-professionnelles

3.1.3.2. Les matériaux et installation du second oeuvre

- les entreprises de fabrication
- les sociétés de distribution
- les services de démonstration et de service après vente
- les laboratoires d'essais et les bureaux de contrôle
- les organisations socio-professionnelles

3.1.4. Les fournisseurs de fluides et de la communication

3.1.4.1. L'eau

- les entreprises de distribution
- les services d'exploitation
- les organisations socio-professionnelles

3.1.4.2. L'énergie

- EDF-GDF
- les entreprises distributrices de combustible

3.1.4.3. Les télécommunications

- les entreprises d'installation
- les entreprises de maintenance
- les organisations socio-professionnelles

3.1.5. L'entretien courant.

3.1.5.1. Le petit entretien

- les entreprises polyvalentes d'entretien
- les artisans de quartier
- les régies de quartier
- les entreprises d'entretien des installations techniques (chaufferies, ventilations, ascenseurs, distribution électrique...)

3.1.5.2. Le nettoyage

- les entreprises de nettoyage
- les régies de quartier
- les entreprises de recyclage
- les organisations socio-professionnelles

3.1.5.3. L'entretien des espaces extérieurs

- les entreprises d'espaces verts et de jardinage
- les régies de quartier
- les organisations socio-professionnelles

3.1.6. La maintenance immobilière.

3.1.6.1. Le gardiennage

- les services des gestionnaires d'immeuble
- les entreprises de gardiennage et de concierges
- les sociétés de gestion des parkings immobiliers
- les organisations socio-professionnelles

3.1.6.2. Le dépannage d'urgence

- les entreprises de dépannage immobilier
- les artisans de quartier
- les régies de quartier

- les services de secours

3.1.6.3. La prévention des grosses réparations

- les entreprises tout corps d'état
- les cabinets d'expertise
- les laboratoires et centres d'essais
- les bureaux de contrôle
- les services techniques des gestionnaires d'immeuble

3.1.6.4. La maîtrise des consommations de fluides

- les entreprises de distribution des fluides
- les organisations de consommateurs
- les gestionnaires d'immeuble

3.1.7. La gestion d'immeuble

3.1.7.1. La gestion immobilière et sociale

- les organismes HLM et les SEM
- les bailleurs privés
- les associations mandataires de gestion
- les syndics d'immeubles
- les services sociaux
- les organisations socio-professionnelles

3.1.7.2. La prévention des impayés de loyers

- les gestionnaires d'immeubles
- les services sociaux
- les organismes publics de prévention de dettes
- les organismes de la protection sociale
- les auxiliaires de justice

3.1.7.3. La surveillance d'immeuble

- les sociétés de surveillance
- les auxiliaires de police

3.1.8. Les services collectifs

3.1.8.1. Les services aux locataires

- les services sociaux
- les services de conseil et médiation juridique
- les entreprises d'architecture intérieure
- les entreprises de restauration des revêtements

3.1.8.2. Les services collectifs

- les services de garde d'enfants
- les services d'animation socio-culturelle
- le service de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées
- les services périscolaires

- les services d'information et d'aide administrative
- les associations de quartier

3.1.8.3. Les services de la communication

- les entreprises de livraison à domicile
- les entreprises de maintenance et d'exploitation du multimédia à domicile
- les associations de lutte contre l'isolement

3.1.9. La gestion des biens et les agences immobilières

3.1.9.1. Le démarchage immobilier sur le logement ancien

- les agences immobilières et les administrateurs de biens
- les agences immobilières à vocation sociale
- les organisations socio-professionnelles

3.1.9.2. La commercialisation des logements neufs

- les promoteurs immobiliers
- les agences de publicités
- les agences immobilières
- les organisations socio-professionnelles

3.1.9.3. Les mandataires de gestion

- Les organismes HLM
- Les sociétés immobilières
- les administrateurs de biens
- les associations intervenant sur le logements
- les syndic d'immeubles
- les organisations socio-professionnelles

3.2. Le secteur de l'urbanisme.

3.2.1. La participation des habitants

3.2.1.1. L'accueil et l'information des habitants sur les quartiers

- associations de quartier
- services d'information et d'accueil des habitants
- radios et télévisions interactives locales
- les organisations socio-professionnelles

3.2.1.2. Les études et les enquêtes

- les sociétés de sondage et d'enquête
- les maîtrises d'oeuvre urbaine
- les bureaux d'études
- les associations de quartier

3.2.1.3. L'animation des réseaux de solidarité entre les habitants

- les associations d'entraides
- les associations d'insertion
- les services sociaux
- les services et les associations socio-culturelles
- les organisations socio-professionnelles

3.2.2. La gestion urbaine

3.2.2.1. Le transport urbain

- les services et régies de transport
- les organisations socio-professionnelles

3.2.2.2. Le stationnement

- les sociétés d'exploitations
- les services et régies de parc de stationnement
- les organisations socio-professionnelles

3.2.2.3. La sécurité urbaine

- les services de police
- les services de pompiers
- les services de secours
- les services d'hygiène et de sécurité

3.2.2.4. Les services municipaux

- les services techniques
- les services administratifs

3.2.2.5. Les grands équipements publics

- les équipements municipaux
- les établissements concédés

3.2.3. L'aménagement

3.2.3.1. Les établissements publics d'aménagement

3.2.3.2. Les sociétés d'aménagement

3.2.3.3. Les investisseurs

3.2.3.4. Les agences d'urbanisme et les sociétés d'études

3.3. Le secteur des quartiers dégradés.

3.3.1. La promotion des services aux publics

3.3.1.1. La présence des services publics

- les services des collectivités publiques
- les services sociaux
- les associations

3.3.1.2. La médiation des conflits de voisinage

- les associations de médiation
- les médiateurs de justice

3.3.1.3. L'animation et la gestion des grands ensembles locatifs ou en copropriétés

3.3.1.3.1. Les gestionnaires de cités, les gardiens et les syndics d'immeuble

- les organismes HLM et les SEM
- les sociétés de gestion immobilière
- les syndics
- les entreprises de gardiennage

3.3.1.3.2. Les gestionnaires des équipements collectifs et les animateurs de quartiers

- les associations de gestion et d'animation
- les mandataires de gestion

3.3.1.3.3. Les sociétés de services et d'entretiens immobiliers

- les entreprises tout corps d'état
- les entreprises de nettoyage et d'entretien
- les entreprises d'entretien des espaces extérieurs
- les entreprises de maintenance des installations techniques
- les régies de quartier

3.3.1.4. La prévention de la dégradation

3.3.1.4.1. La prévention de la délinquance

- les services de sécurité publique
- les sociétés de surveillance
- les associations de lutte contre la délinquance
- les services sociaux

3.3.1.4.2. La prévention sociale

- les services médico-sociaux

- les services de la protection sociale
- les associations socio-éducatives

3.3.1.4.3. La prévention des bâtiments

- les laboratoires d'essais et des sociétés de contrôle
- les cabinets d'expertises
- les services techniques des organismes gestionnaires de l'habitat public ou de l'habitat privé
-

3.3.1.4.4. La prévention urbaine

- les observatoires urbains
- les agences d'urbanisme et de prévention urbaine

4. DES MESURES DE LANCEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT A METTRE EN OEUVRE.

4.1. L'appel à projet territorialisé.

Le cahier de charge des appels d'offre territorialisés par secteur pourraient porter sur les points suivants :

- les caractéristiques innovantes des activités et le nombres des emplois dont la création est envisagé au regard de la stratégie de l'entreprise, de la collectivité ou de l'association;
- la mise en place des moyens progressifs de la solvabilisation de la demande à raison de 20% par an ou sur d'autres modulation à proposer;
- la détermination des critères d'évaluation de la qualité de l'offre de service ou de l'activité consolidée ou créée;
- la mesure de la valeur ajoutée ou de la valeur de suppléance de l'emploi créé, et sur un ou plusieurs indices de satisfaction des consommateurs ou des usagers;
- les propositions de qualifications d'embauche de recrutement, des fonctions des emplois créés , la forme des tutorats proposés, les étapes de l'évaluation professionnelle, les référentiels adoptés et les conséquences promotionnelles;
- les retombées attendues en matière économique et sociale au niveau des entreprises, des collectivités ou des associations.

4.2. La mobilisation des acteurs.

Chaque secteur pourrait être consulté au travers de leur organisations socio-professionnelles départementales et régionales quand elles existent ou par le canal des dispositifs de maîtrise d'ouvrage et des dispositifs partenariaux de lutte contre le chômage. Dans tous les cas il leur appartiendrait d'être les relais explicatifs à la diffusion des appels d'offre territorialisé, simultanément à la publicité légale.

Par la suite il pourrait être intéressant d'associer ces relais à la négociation, à la formalisation et au suivi des projets.

4.3. La négociation et la formalisation du projet par les partenaires.

Une répartition prévisionnelle des emplois et des activités soutenus se ferait par secteur ou sous secteur d'activité selon les résultats globaux des appels d'offre territorialisés. La validation et la formalisation des projets seraient faites par négociation entre les organismes qui auraient été les relais des appels d'offre et selon les objectifs physiques et financiers retenus au plan départemental et régional.

4.4. Le lieu de cohérence et l'instance d'animation, de régulation et d'impulsion.

Le lieu de cohérence devrait privilégier en tendance la double notion de bassin d'emploi et de bassin d'habitat.

L'instance d'animation et la régulation intervenant sur un ou plusieurs bassins d'emploi-habitat devraient mêler les compétences administratives, économiques et sociales. A ce titre il serait judicieux d'associer non seulement les collectivités locales et les partenaires sociaux, mais aussi les représentants des consommateurs et des usagers des services et des activités créateurs d'emplois.

L'impulsion pourrait être assurée par une équipe réduite réunissant des représentants des partenaires publics, des partenaires sociaux et des consommateurs ou usagers. Cette équipe serait l'exécutif de l'instance d'animation et de régulation du ou des bassins.

4.5. Le suivi et l'évaluation.

Indépendamment des actions de contrôle telles qu'elles résultent du Code du Travail, les actions de suivi et d'évaluation devraient être conduites par le dispositif d'animation, de régulation et d'impulsion.

Les critères de l'évaluation devraient être arrêtés dès la mise en place des emplois par convention entre le dispositif et ses partenaires.

La capitalisation des résultats de ces évaluations devrait donner lieu à période régulière à communication auprès des partenaires et de l'opinion publique.

oOo